

LE GRAND-AUVERNÉ

BULLETIN
MUNICIPAL
JUN 2021

NUMÉRO

89

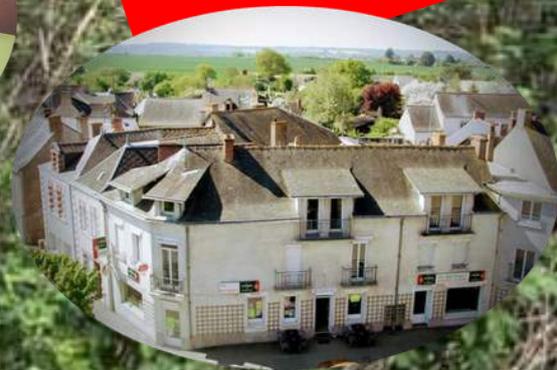
Vie de la commune
Page 25



Vie associative
Page 27



Vie économique
Page 35



S O M M A I R E

◆ Edito	3
◆ Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 18
◆ Infos Mairie	19
◆ Compte administratif 2020 - Budget primitif 2021	20 à 22
◆ Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval	23 à 24
◆ Vie de la commune	25 à 26
◆ Vie associative	27 à 32
◆ Vie scolaire	33 à 34
◆ Vie économique	35 à 36
◆ Infos pratique	37
◆ Communiqué	38 à 39
◆ Calendrier des manifestations 2021	40



Chers Alvernes,

Le numéro 89 du bulletin municipal L'Alverne est pour nous l'occasion de vous présenter les différents projets municipaux et associatifs de l'année 2021.

Avant tout un mot sur la pandémie du Covid 19, la situation semble s'améliorer très nettement. Les établissements de santé sont désormais moins sous tension et les nouveaux cas sont moins graves, attention tout de même aux variants, souvent plus contagieux. Le centre de vaccination de Châteaubriant tourne à plein régime, l'organisation est parfaite et les soignants sont présents, pour la plupart, sur leurs jours de repos. Félicitations à eux pour cette démonstration de solidarité. Il y a maintenant des créneaux disponibles rapidement, j'invite toutes les personnes qui n'arrive pas à prendre rendez-vous sur la plateforme Doctolib à contacter la Mairie qui prendra rendez-vous pour vous.

La révision du PLU se poursuit et, comme prévu, nous approchons du diagnostic qui doit nous être présenté très prochainement par le cabinet Urba Ouest Conseil.

L'extension du lotissement de la Censive et la réhabilitation de la longère vont enfin débiter au plus tard au mois d'octobre. La crise sanitaire, qui a le dos large, a allongée les délais d'instructions et de consultations des entreprises. Le permis d'aménager a été accordé et le délai de recours est épuisé. Le projet de sécurisation des entrées de bourg avance, pour la route de Riaillé un projet nous a été présenté et il doit être retravaillé par le cabinet Arrondel. Les travaux de remise en état de la rue Molière doivent aussi être réalisés avant la fin de l'année.

L'association la Maison Villeneuve poursuit son impressionnant travail pour la réalisation de l'habitat partagé pour de jeunes adultes en situation de handicap, ce sera la Maison Bleue Alverne. C'est maintenant une réalité, Habitat 44, maître d'ouvrage du projet nous a communiqué le planning, la fin des travaux est prévue pour le deuxième semestre 2023. Le reste du terrain fera l'objet d'un aménagement en jardin et potager gérés par la Maison Villeneuve et ouverts à toutes les bonnes volontés pour la création ou l'entretien de ce tiers lieu.

En attendant la concrétisation de ces projets, j'espère que l'ensemble de nos associations vont pouvoir reprendre leurs animations, les panneaux d'information installés route de Châteaubriant et du Petit-Auverné sont à leurs disposition pour les annoncer.

La journée citoyenne est reconduite et fixée au samedi 18 septembre, merci aux bénévoles de s'inscrire en mairie.

En 2020 la crise sanitaire nous a empêché d'organiser le repas des aînés. Le 9 octobre prochain nous espérons pouvoir retrouver l'ensemble de nos aînés pour cette journée conviviale après une année 2020 compliquée pour beaucoup.

Dans l'attente de ces bons moments je vous souhaite un bel été, en espérant que le soleil arrive à percer les nuages ...

Sébastien Crossouard

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 JANVIER 2021

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE

- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux

o Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;

o Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- ◆ d'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- ◆ d'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

CDG 44 : AVENANT À LA CONVENTION D'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article 5, IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle avait prévu, à titre expérimental, pour une durée de quatre ans maximum, que les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, pouvaient faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Dans la Fonction Publique Territoriale, la mission MPO est assurée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG), sur la base des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le CDG de Loire-Atlantique s'est porté candidat pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Dans ce cadre, la collectivité de Grand-Auverné a adhéré à l'expérimentation en signant la convention proposée par le CDG de Loire-Atlantique sur la base du décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux.

Initialement, le décret n°2018-101 prévoyait que la procédure d'expérimentation avait vocation à s'appliquer aux recours contentieux susceptibles d'être présentés jusqu'au 18 novembre 2020 (date qui correspondait à la durée de quatre ans d'expérimentation telle que fixée par la loi n°2016-1547).

Mais un récent décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020 a reporté la date limite de l'expérimentation, en la fixant désormais au 31 décembre 2021, conformément à ce qu'avaient prévu les dispositions de l'article 34 de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le conseil d'administration du CDG de Loire-Atlantique a pris acte du prolongement de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021 et autorisé Monsieur le Président à conclure un avenant pour chacune des conventions signées avec les 167 collectivités ayant adhéré à la MPO. Cet avenant a simplement pour objet de modifier la date de fin de l'expérimentation dans la convention initiale, à l'exclusion de toute autre modification.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ♦ De conclure un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant.

SYDELA : EXTENSION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUE, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET TÉLÉCOM - EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Dans le cadre des travaux de viabilisation de l'extension du lotissement de la Censive, une étude de faisabilité avait été sollicitée par la mairie auprès du SYDELA pour une extension des réseaux électrique, éclairage public et téléphone.

En réponse communiquée le 29 janvier 2020, le SYDELA estimait la participation financière de la commune à 93 434,33 € TTC pour un total de travaux estimés à 123 985,32 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal doit donner son accord pour le lancement de l'étude d'exécution de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ♦ Donne son accord au SYDELA pour lancer l'étude d'exécution des travaux d'extension des réseaux électrique, télécom, éclairage public.
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce projet.

MISSION EXTERNALISÉE DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES : SIGNATURE DU RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC SMA NETAGIS

M le maire rappelle le Règlement (UE) 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Depuis le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données, successeur du correspondant informatique et libertés (CIL), est obligatoire pour les collectivités.

Par délibération du 29 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le contrat mutualisé conclu pour une durée de onze mois soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le contrat ne comporte plus que la redevance annuelle répartie entre les 26 communes membres de l'EPCI et la Communauté de communes Châteaubriant – DERVAL. Le montant pour la commune du Grand-Auverné s'élève à 524.34 € TTC.

Il convient donc de procéder au renouvellement du contrat proposé par la SMA NETAGIS pour l'année 2021-2022.

Compte tenu de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ Approuve le contrat mutualisé tel qu'annexé à la présente,
- ♦ Autorise M. le Maire à signer ce contrat de service avec SMA NETAGIS pour une mission externalisée du Délégué à la Protection des Données

DERNIÈRES DÉCISIONS : DIA

DIA 9, rue Bernard du Treuil : La commune renonce à son droit de préemption.

DIA 11, rue Bernard du Treuil : La commune renonce à son droit de préemption

SÉANCE DU 22 MARS 2021

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il a reçu du Trésorier une demande concernant différents montants restés impayés en 2018 pour un total de 22,20 €.

Sachant que ces 22,20 € ne pourront plus être recouvrés, il convient d'admettre cette somme en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ♦ D'admettre la somme de 22,20 € correspondant au détail ci-dessus, en non-valeur à l'article 6541.

Principales délibérations du Conseil Municipal

PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : APPEL A PROJET POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le plan de relance vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19. La crise sanitaire a entraîné une forte mobilisation des outils numériques lors des périodes de confinement. Dans ce cadre, le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un volet important dédié à la transformation numérique de l'enseignement, pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative au regard de l'expérience de la crise sanitaire de la Covid-19.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

La constitution de projets est fondée sur deux volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base et les services et ressources numériques

La subvention de l'État est définie de la manière suivante :

- pour le volet équipements : 70 % de la dépense engagée, avec un plafond de 3 500 € par classe et une dépense minimale engagée de 3500 € par école.

- pour le volet services et ressources numériques : 50 % sur la base d'un montant maximum de dépenses de 20 € pour deux ans par élève.

Pour l'école Notre-Dame-de-Anges du Grand-Auverné, le choix se porte :

- au niveau des équipements (pour les 2 classes) :

- ordinateurs portables, PC Fixe, tablettes et vidéoprojecteur

- au niveau des services et ressources numériques :

- ENT Edumoov

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ◆ De répondre à l'appel à projets Plan de relance continuité pédagogique – transformation numérique du 1er degré.
- ◆ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce dossier.

ITV : CONTROLE DES RESEAUX EP ET EU RUE DE LA CORNE DU CERF, RUE DU BOIS ET RUE MOLIERE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux entreprises ont été consultées concernant l'inspection des réseaux d'eaux pluviales et usées, qu'il convient de programmer avant de lancer les travaux d'aménagement prévus :

- Rue de la Corne du Cerf,

- Rue du Bois,

- Rue Molière.

Seule l'entreprise TECHNILAB d'Ancenis a répondu pour :

- Curage réseaux EP et EU pour 2 677,00 € HT soit 3 212,40 € TTC

- ITV pour 2 496,00 € HT soit 2 995,20 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ◆ de retenir l'entreprise TECHNILAB pour la prestation d'inspection vidéo des réseaux et curage préalable tels que présentés ci-dessus,
- ◆ Dit que l'opération sera inscrite au budget 2021,
- ◆ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte d'engagement.

ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE

La tondeuse actuelle auto-portée KUBOTA achetée en 2008 occasionne de nombreuses dépenses d'entretien. Afin de réduire les coûts d'entretien du matériel, il est proposé de la remplacer.

Trois propositions commerciales ont donc été demandées :

- VERT-LEM de Saint-Etienne-de-Montluc – concessionnaire ALTHIYA Thierry Motoculture de Issé : Iseki avec kit de réglage hydraulique de la coupe pour 35 628,84 € TTC

- RAMET MOTOCULTURE de Vigneux-de-Bretagne : Grillo pour 35 880,00 € TTC

- BJC Espace Emeraude de Châteaubriant : Yanmar pour 36 840,00 € TTC.

Une offre de reprise de la tondeuse Kubota a été faite pour un montant de 7000,00 € par l'entreprise VERT-LEM et RAMET MOTOCULTURE et de 6 000,00 € par BJC Espace Emeraude.

Il est donc proposé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention :

- ♦ L'acquisition d'une tondeuse frontale pour 35 628,84 € TTC auprès de VERT-LEM de St-Etienne-de-Montluc – concessionnaire ALTHIYA Thierry Motoculture,
- ♦ Que cette dépense sera inscrite au budget 2021 en investissement au chapitre 21.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition commerciale

ACQUISITION D'UN VIDÉOPROJECTEUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la salle l'Asphodèle ne dispose pas de vidéoprojecteur et qu'il a été constaté une demande importante de la part des associations comme des particuliers.

Deux devis ont été demandés à savoir :

- SARL BOURDEAU TV de Saffré pour un montant de 13 390,69 € TTC comprenant écran + vidéoprojecteur
- MULTITECHNIQUE SONO de Petit-Auverné pour un montant de 1 237,00 € TTC comprenant uniquement vidéoprojecteur

Après réflexion, le conseil municipal ne juge pas nécessaire de prévoir un écran.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ♦ De retenir l'entreprise MULTITECHNIQUE SONO de Petit-Auverné pour 1 237,00 €.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

ÉLAGAGE DE SAPIN ZA LES BARRIÈRES

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint informe que la ligne téléphonique du local technique ne fonctionne plus depuis quelques temps. Après contact avec le fournisseur de téléphonie, les câbles alimentant le local technique doivent être changés. Ces derniers étant pris dans les sapins appartenant à M. DOUART, l'intervention ne peut se faire sans élagage.

La SARL des Épis est donc intervenue pour élaguer au maximum les sapins.

Il est donc proposé à l'assemblée de refacturer le coût de la SARL des Épis d'un montant de 120 € à Monsieur DOUART.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- ♦ De répercuter le coût de la SARL des Épis pour un montant de 120 € à Monsieur DOUART.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à recouvrer la somme par un titre de recettes.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 1 et 3 rue de la Nantaie : La commune renonce à son droit de préemption.

DIA 4, rue des Lys : La commune renonce à son droit de préemption.

SYDELA : accord de participation financière – rue Tartifume

Vu la délibération 2020-06-24 du 8 juin 2020 donnant accord pour le lancement de l'étude d'exécution des travaux d'extension des réseaux électrique, télécom et éclairage public,

L'accord de participation financière pour la viabilisation de la voie dénommée Rue Tartifume a été signé le 8 mars 2021 pour une participation totale estimée de 13 560,84 € TTC à la charge de la commune pour un coût de travaux estimé à 38 502,65 € HT.

ATLANTIC'EAU : Travaux d'extension du Réseau d'eau potable pour la desserte d'un terrain « Rue Tartifume »

Une convention à caractère technique et financier relative aux travaux d'extension du réseau d'eau potable nécessités par la desserte d'un terrain cadastré A422 situé rue Tartifume a été signée le 16 mars 2021. Le montant de la participation de la commune s'élève à 3 750,00 € TTC.

CDG 44 : signature de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention.

Modification de l'article 6 de la convention du 14/12/2018.

SELF SIGNAL : acquisition de deux miroirs d'agglomération pour un montant de 1 174,90 € TTC.

ALTHIYA Thierry Motoculture : Acquisition d'une tronçonneuse DOLMAR pour un montant de 409,04 € TTC.

TRIBUNAL de Nantes : Ordonnance de provision complémentaire

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le courrier reçu le 16 février dernier relatif à la suite à donner au contentieux de la commune avec M. ROUGÉ JC.

Dans cette affaire, le Tribunal a fait droit à la demande d'allocation complémentaire sollicitée par l'expert, la commune a dû verser la somme de 2 500 € auprès de la Régie du Tribunal avant le 5 mars 2021.

Dans ce même dossier le Juge de la mise en état a prorogé le dépôt du rapport jusqu'au 27 septembre prochain.

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2020

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2020 du budget Commune dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 615 742,17 € et les recettes encaissées pour 809 822,34 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent, de 232 877,69 € s'ajoute aux recettes de l'année, pour un **résultat de clôture de l'exercice 2020 arrêté à + 426 957,86 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget Commune, établi par le Trésorier Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2020

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget assainissement 2020 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 25 369,35 € et les recettes encaissées pour 65 203,20 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat excédentaire de l'exercice précédent de 125 164,15 € s'ajoute aux recettes de l'année pour un **résultat de clôture de l'exercice 2020 de + 164 988,00 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget assainissement, établi par le Trésorier Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget extension lotissement de la Censive 2020 dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées pour 25 814,00 € et les recettes encaissées pour 12 907,00 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenue en sa qualité d'ordonnateur.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de – 12 907,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget extension lotissement de la Censive, établi par le Trésorier Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2020

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le compte de gestion du budget CCAS dressé par le receveur doit être soumis à l'examen de l'assemblée.

Les dépenses constatées et les recettes réalisées en 2020, arrêtées respectivement à 2 035,83 € et 1 641,65 € correspondent parfaitement à la comptabilité administrative qu'il a tenu en sa qualité d'ordonnateur.

Il rappelle que l'excédent de fonctionnement 2019 reporté en recettes est de 394,18 €.

Compte tenu de ces chiffres, l'exercice 2020 se traduit à la clôture par un équilibre des dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du budget CCAS, établi par le Trésorier Municipal.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

◇ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	+612 774,26 €
Dépenses réalisées en 2020	- 496 522,64 €
Résultat de clôture 2020	+116 251,62 €

◇ Section d'investissement

Recettes réalisées en 2020	+197 048,08 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	+232 877,69 €
Dépenses réalisées en 2020	-119 219,53 €
Résultat de clôture 2020	+310 706,24 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

Excédent de clôture total + 426 957,86 €.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

◇ Section d'exploitation

Recettes réalisées en 2020	+32 940,74 €
Dépenses réalisées en 2020	-13 736,25 €
Résultat de clôture 2020	+19 204,49 €

◇ Section d'investissement

Recettes réalisées en 2020	+32 262,46 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	+125 164,15 €
Dépenses réalisées en 2020	- 11 633,10 €
Résultat de clôture 2020	+145 793,51 €

Excédent de clôture total + 164 998,00 €.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

◇ Section de fonctionnement

Recettes réalisées en 2020	+12 907,00 €
Dépenses réalisées en 2020	-12 907,00 €
Résultat de clôture 2020	0 €

◇ Section d'investissement

Recettes réalisées en 2020	0 €
Excédent d'investissement 2019 reporté	0 €
Dépenses réalisées en 2020	- 12 907,00 €
Résultat de clôture 2020	-12 907,00 €

Déficit de clôture total -12 907,00 €.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2020

Hors de la présence de M Sébastien CROSSOUARD, Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2020 se présentant comme suit :

- Recettes : + 1 641,65 €
- Excédent reporté 2019 + 394,18 €
- Dépenses : - 2 035,83 €

Compte tenu de ces chiffres, l'exercice 2020 se traduit à la clôture par un équilibre entre les dépenses et les recettes.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif 2020

Principales délibérations du Conseil Municipal

AFFECTATION DES RÉSULTATS COMMUNE 2020

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats excédentaires de 116 251,62 € en section de fonctionnement, et de 310 706,24 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'affecter la somme de 116 251,62 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement figurant au Budget Primitif 2021.

Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.

- ♦ que la somme de 310 706,24 € sera inscrite en recette au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS ASSAINISSEMENT 2020

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats excédentaires de 19 204,49 € en section d'exploitation, et 145 793,51 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'affecter la somme de 19 204,49 € à l'article 1068, en vue d'assurer le financement des dépenses d'investissement à venir au Budget Primitif 2021,

Il n'y a de ce fait aucun solde à inscrire au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » du budget primitif 2021.

- ♦ que la somme de 145 793,51 € sera inscrite en recette au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

AFFECTATION DES RÉSULTATS EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2020

La clôture de l'exercice 2020 donne des résultats à 0 € en section de fonctionnement, et déficitaire de 12 907,00 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ que la somme de 12 907,00 € sera inscrite en dépenses au compte 001 « Résultat d'investissement reporté » du budget primitif 2021.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES LOCALES DIRECTES 2021

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 soit 15,53 %.

Il est proposé de reconduire les taux appliqués sur 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le maintien des taux appliqués sur 2020 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 14,67 % part communale et 15 % part départementale soit **29,67 %**
- Taxe foncière (non bâti) : 42,83 %

VOTE DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2021

M. le Maire rappelle que le versement des subventions est conditionné par la fourniture d'un dossier de demande complet incluant le bilan financier des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire le montant des participations et subventions annuelles selon le détail ci-dessous à l'unanimité du nombre de votants :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Association ou organisme	Montant €
AFD des Maires de Loire Atlantique	203.56
CAUE de Loire Atlantique	48.00
FONDATION du PATRIMOINE	75.00
Ludothèque	25.00
total au 6281	351.56
SDIS	22113.00
total au 6553	22113.00
ANIMATION SPORTIVE	552.30
total au 65541	552.30
ADAR Asso Aide à Domicile Orvault	100.00
ADAPEI un autre regard sur la déficience intellectuelle Châteaubriant	50.00
ADMR Service à la personne Riaillé	100.00
ADT Aide à Domicile pour Tous Nantes	100.00
ALCOOL ASSISTANCE Châteaubriant	50.00
AMADPA Association de Maintien A Domicile Moisdon	78.90
Amicale des Sapeurs Pompiers Moisdon	100.00
ASCED handball Riaillé	110.00
Association Sanitaire Apicole de L.A.	30.00
Banque alimentaire de LA	100.00
L'espoir au bout du Chemin (Téléthon)	100.00
FNATH Asso accidentés de la vie Châteaubriant	50.00
Grand-Auverné Environnement	50.00
Instance de Coordination gérontologiques Moisdon	78.90
Judo Club Meilleraye	60.00
Judo des Vallons de l'Erdre St Mars-la-Jaille	20.00
Les Restos du Cœur	60.00
Moisdon Basket	80.00
Office Intercom. des Sports (OIS)	236.70
Prévention Routière Nantes	50.00
Secours Catholique secteur Moisdon	50.00
SOLIDARITE femmes Loire-Atlantique	100.00
Union Sportive Alverne Section Foot	1000.00
total au 6574	2 754.50
OGEC école Notre Dame des Anges / base 600€/élève du Grand-Auverné	33000.00
total au 6558	33000.00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

◇ Section de fonctionnement

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	237 043,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	185 839,00 €
014 – Atténuation de produits	913,25 €
022 – Dépenses imprévues	5 982,00 €
042 – Opérations d'ordre	4 851,75 €
65 - Autres charges de gestion courante	120 676,00 €
66 - Charges financières	7 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €
TOTAL	566 305,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

Recettes :

70 - Produits des services, domaine et ventes divers	20 190,00 €
73 - Impôts et taxes	321 825,00 €
74 – Dotations, subventions et participations	171 388,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	52 900,00 €
76 – Produits financiers	2,00 €
TOTAL	566 305,00 €

◇ Section d'investissement

Dépenses :

16 - Emprunts et dettes assimilés	48 900,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	28 172,88 €
204 - Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	119 708,35 €
23 - Immobilisations en cours	181 540,77 €
27 - Autres immobilisations financières	131 650,00 €
020 - Dépenses imprévues	10 000,00 €
TOTAL	554 972,00 €

Recettes :

001 - Excédent d'investissement 2020	310 706,24 €
024 - Produit de cession	37 829,00 €
040 - Opération d'ordre—amortissements	4 851,75 €
10 - Dotations, fonds divers et réserve	11 000,39 €
+ 1068—Dot. Fonds div. Et réserves : Excédent de fonctionnement	116 251,62 €
13 - Subventions d'investissement	44 992,00 €
21 - Immobilisations corporelles	29 341,00 €
TOTAL	554 972,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

Section d'exploitation

Dépenses :

011 - Charges à caractère général	19 869,00 €
66 - Charges financières	500,00 €
042 - Dotations aux amortissements	12 499,00 €
Dépenses totales	32 868,00 €

Recettes :

70 - Vente de produits, prestations de service	28 000,00 €
042 – Opération d'ordre	4 868,00 €
Recettes totales	32 868,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

Section d'investissement

Dépenses

16 - Emprunts et dettes assimilés	1 833,42 €
20 – Immobilisations incorporelles	11 897,00 €
21 - Immobilisations corporelles	35 207,74 €
23 - Immobilisations en cours	117 665,12 €
040 - Opération d'ordre/subvention d'équipement	4 868,00 €
020 – Dépenses imprévues	6 025,72 €
Dépenses totales	177 497,00 €

Recettes

001 - Résultat d'investissement reporté	145 793,51 €
040 - Opération d'ordre/amortissement matériel d'exploitation	12 499,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves dont 1068	19 204,49 €
Recettes totales	177 497,00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXTENSION LOTISSEMENT DE LA CENSIVE 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'inscrire les montants ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses

011 - Charges à caractère général	296 557,00 €
042 – Opération d'ordre <i>variation terrains aménagés</i>	309 464,00 €
Dépenses totales	606 021,00 €

Recettes

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	181 519,00 €
77 - Produits exceptionnels	127 945,00 €
042 - Opération d'ordre <i>variation en cours de production</i>	296 557,00 €
Recettes totales	606 021,00 €

Section d'investissement

Dépenses

040 – Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	296 557,00 €
001 – résultat d'investissement reporté	12 907,00 €
Dépenses totales	309 464,00 €

Recettes

040 - Opération d'ordre de transferts <i>terrains aménagés</i>	309 464,00 €
Recettes totales	309 464,00 €

Principales délibérations du Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT RUE MOLIERE ET RUE DE LA GRÉE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

M; Laurent VETU, adjoint fait part à l'assemblée des plans de l'avant-projet pour l'aménagement de la rue Molière et rue de la Grée reçus du Cabinet ARRONDEL.

Ces derniers ayant été mis à la disposition des élus, Monsieur le Maire propose de valider les plans tels que présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

- ◆ Adopte l'avant-projet de l'aménagement de la rue de la Grée et la rue Molière.
- ◆ Autorise le cabinet ARRONDEL à lancer l'appel d'offres auprès des entreprises
- ◆ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 14 route de Châteaubriant : La commune renonce à son droit de préemption.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

DÉSINGATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

A la suite du renouvellement du conseil municipal,

L'assemblée est invitée à procéder à la désignation d'un correspondant défense chargé de la sensibilisation des administrés aux questions de défense ;

Après en avoir délibéré, est désigné par l'assemblée à l'unanimité pour représenter la commune :

- ◆ Délégué titulaire : Dominique DAUFFY

PROJET UNE FAMILLE UN TOIT : VALIDATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Par délibération 18-04-05 du 23 avril 2018, la commune a fait l'acquisition partielle d'un bâtiment et des parcelles ZC 30 et 61,

Dans le cadre de la politique d'accueil de la commune aux fins de créer les conditions nécessaires à l'émergence de projets d'habitat, et redynamiser un centre bourg, de rénover du patrimoine rural, la commune envisage de mettre à la disposition d'UFUT 44, une longère sise Les Vorajoux pour la réalisation de 5 logements à destination de personnes vieillissantes.

Il convient donc de définir les modalités de la mise en œuvre de la mission de réhabilitation de la longère et notamment en affiner les éléments techniques, juridiques et financiers du projet avec UFUT 44 et l'ensemble des partenaires mobilisables.

Après lecture de la convention par Mme Marie-France JOLY, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à la validation de la convention de partenariat qui prendra effet à compter de sa signature et se terminera à la date de la signature du bail emphytéotique entre la commune et UFUT 44.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ◆ de valider la convention de partenariat avec UFUT 44 pour la création de 5 logements sise les Vorajoux telle qu'elle est annexée à la présente délibération
- ◆ de donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Considérant la délibération 20-09-04 du 21 septembre 2020 validant le projet de l'extension du lotissement de la Censive,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que notre commune est éligible à l'aide « Fonds communes rurales » dans le cadre de l'aide de soutien aux territoires 2020-2026. Cette aide concerne les communes dont la population moyenne est inférieure à 1500 habitants sur les années 2017 – 2018 et 2019 (au sens DGF). Le Conseil départemental accompagne les opérations communales concourant à l'équipement, au cadre de vie et à l'attractivité de la commune.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter auprès du département une subvention au titre de l'aide « soutien aux territoires – Fonds communes rurales » pour le financement de l'extension du lotissement de la Censive dont le coût des travaux est évalué à **286 788,00 €** réparti de la façon suivante :

Principales délibérations du Conseil Municipal

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Études loi sur l'eau et faune flore	3 700,00			
Assistance à maîtrise d'ouvrage, programmation, conception, architecte urbaniste	4 000,00			
Maîtrise d'œuvre opération 14 lots	10 000,00			
Acquisitions				
Travaux	234 938,00	Département	229 430,00	80
Mobilier				
Liaisons douces, mobilier, espaces plantés, parvis	51 850,00	Maître d'ouvrage	57 358,00	20
Total	286 788,00	Total	286 788,00	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de donner mandat à Monsieur le Maire pour solliciter l'aide du Conseil départemental pouvant être allouée dans le cadre du soutien aux territoires 2020-2026 – Fonds communes rurales pour le financement de l'extension du lotissement de la Censive.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 4, rue des Bleuets : La commune renonce à son droit de préemption.

DIA 1, rue Tartifume : La commune renonce à son droit de préemption.

SDI Sign'ENSEIGNE : Par délibération 18-12-03 en date du 17 décembre 2018, la commune a fait l'acquisition de panneaux d'affichage auprès de la commune de PUCEUL. Le marquage adhésif a donc été refait pour un montant de 837,00 € TTC.

Extension du Lotissement de la Censive : Deux panneaux de commercialisation ont été installés pour un montant de 642,00 € TTC.

EPRB : signature d'un devis de 278,10 € TTC pour le changement de la VMC de la Boulangerie.

SÉANCE DU 7 JUIN 2021

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Chaque année, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval propose une revalorisation des tarifs périscolaires. Comme l'an passé, au vu de la crise sanitaire, il semble délicat de proposer une augmentation.

Il est donc proposé de reconduire les tarifs de l'année passée, pour l'année scolaire 2021/2022 à savoir :

Tarif	Quotient familial	Tarifs 2021/2022
<i>Tranche 1</i>	Inférieur à 400 €	0,92 €
<i>Tranche 2</i>	Entre 400 et 650 €	1,04 €
<i>Tranche 3</i>	Entre 651 et 950 €	1,16 €
<i>Tranche 4</i>	Entre 951 et 1 250 €	1,24 €
<i>Tranche 5</i>	Supérieur à 1 251 €	1,36 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'application des tarifs proposés à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Principales délibérations du Conseil Municipal

RESTAURATION SCOLAIRE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'AUBERGE ALVERNE ET REVISION DES TARIFS

Vu la délibération 20-06-09 du 29 juin 2020, confiant la fourniture des repas au restaurant l'Auberge Alverne et fixant le prix du repas enfant à 4,80 €

Vu la délibération 20-07-03 du 17 juillet 2020, adoptant la convention entre la commune et l'Auberge Alverne pour une durée d'un an reconductible.

Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe fait part à l'assemblée que le restaurant l'Auberge Alverne est favorable au renouvellement de la convention pour l'année scolaire 2021-2022.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur le renouvellement de la convention et de fixer le prix du repas enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ de renouveler pour l'année scolaire 2021-2022 la convention avec le restaurant l'Auberge Alverne
- ♦ de maintenir le prix du repas enfant à 4,80 €.

FOURNITURES SCOLAIRES

Les enfants de la commune scolarisés en collège et n'ayant pas 16 ans accomplis, bénéficient chaque rentrée scolaire, d'un bon offert par la collectivité pour l'achat de fournitures scolaires.

Ces bénéficiaires étaient au nombre de 46 l'année passée, pour un montant de fourniture de 28 €, ce qu'il est proposé de reconduire à la rentrée prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ♦ De reconduire ce bon de fournitures scolaires de 28 € à retirer à la mairie, pour chaque élève collégien ou lycéen, habitant le Grand-Auverné et ayant moins de 16 ans à la rentrée, pour achat des fournitures à l'épicerie de la Commune.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS

Par courrier en date du 11 mai 2021, le Conseil départemental de Loire-Atlantique a sollicité le soutien financier de la commune dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le montant demandé s'élève à 150,00 euros.

Le fonds de solidarité pour le logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Au cours de l'année 2020, le total des aides versées s'est élevé à 1 691,13 € et réparti comme suit :

Maintien	472,50 €	1 ménage
Accès	518,63 €	2 ménages
Energie	700,00 €	3 ménages

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 3 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions :

- ♦ De ne pas attribuer au Conseil Départemental la somme de 150 € au titre du Fonds de Solidarité pour le logement pour l'année 2021.

BOULANGERIE - EPICERIE : CESSION DE DROIT AU BAIL

Par courrier en date du 4 juin 2021 reçu le 7 juin 2021, M. et Mme VERHELST Jérémy nous informent de leur départ du commerce le 18 août 2021 et du logement le 17 août 2021.

A compter du 18 août 2021, le commerce « Boulangerie – épicerie » ainsi que le logement seront repris par M. Jean-Philippe PION et Mme Céline BOISSEAU.

Il convient donc de procéder à la cession de droit au bail des locaux à usage de boulangerie pâtisserie, commerce de tous produits d'épicerie et alimentation générale et d'habitation réalisée par acte notarié au profit de Monsieur Jean-Philippe PION et Madame Céline BOISSEAU.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ D'approuver la cession de droit au bail du local commercial et d'habitation au profit de Monsieur Jean-Philippe PION et Mme Céline BOISSEAU, sous réserve toutefois que le cédant reste répondant solidaire du cessionnaire pour le paiement des loyers et l'exécution des conditions du bail cédé,

Principales délibérations du Conseil Municipal

- ♦ d'agréer ladite cession conformément aux stipulations du bail commercial en cours,
- ♦ de donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous les documents nécessaires à la cession de droit au bail.

DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS CONSTRUCTIBLES - EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménager a été délivré le 21 avril 2021. Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le prix de vente des 14 lots qui composent l'extension du lotissement de la Censive en vue de la commercialisation

Au vu des éléments connus par les montants estimatifs et des prix pratiqués dans le secteur de Châteaubriant, il est demandé à l'assemblée de déterminer le prix de vente des terrains constructibles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De fixer le prix d'acquisition des 14 lots qui composent l'extension du lotissement de la Censive à 29 € TTC le m² majoré de la Participation à l'Assainissement Collectif et des frais de branchement.
- ♦ De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés à venir ainsi que toutes les pièces nécessaires pour la vente des lots.

CESSION DE TERRAIN A HABITAT 44

Par délibération 19-04-03 du 29 avril 2019, le conseil municipal a approuvé la cession du terrain à l'euro symbolique de la parcelle constituée après bornages du pont bascule et du passage piétonnier au profit de l'association la Maison Villeneuve sous réserve de la réalisation du projet « Habitat partagé Bleu Alverne ».

Monsieur le Maire explique que la maison Villeneuve a sollicité Habitat 44 pour développer le projet de 10 logements et d'un espace partagé pour de jeunes adultes en situation de handicap.

Vu le courrier reçu le 11 mai d'Habitat 44 demandant l'acquisition de la parcelle ZD n° 1426 d'une superficie de 190 m² et d'une partie de la parcelle ZD n° 80 pour une superficie 3500 m² après viabilisation du terrain par la commune, l'assemblée est donc invitée à se prononcer sur les conditions de la cession de terrain à Habitat 44.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De céder la parcelle ZD n°1426 et n°80 pour partie à Habitat 44 pour l'euro symbolique en tenant compte des conditions définies dans la délibération du 29 avril 2019 tel que décrit ci-dessus.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

VALIDATION DU DEVIS D'UN GÉNÉALOGISTE

A la suite d'un différend sur les origines de propriété de la parcelle A 425 située rue Tartifume, Mme Marie-France JOLY, adjointe informe l'assemblée qu'un notaire a été contacté afin d'éclaircir le problème. Le notaire, n'ayant pas trouvé les éléments, a préconisé à la commune d'interroger un généalogiste.

Un devis a donc été demandé au cabinet généalogique Etienne LÉGER & associés.

Le coût de recherche de l'origine de propriété et plus particulièrement du titre de propriété s'élève à 500,00 € TTC.

Une note de synthèse de l'ensemble des démarches et des résultats sera remise à la collectivité.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à donner son accord sur la nécessité d'engager les démarches.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ D'accepter le devis du cabinet généalogique Etienne LÉGER & associés pour un montant de 500 € TTC.
- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Principales délibérations du Conseil Municipal

MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ A LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du 6 mai 2021 reçu de Mme Flavie LECOCQ, assistante administrative et de vie.

Mme Flavie LECOCQ gérante d'une jeune entreprise installée au Grand-Auverné depuis février 2020 intervient auprès de personnes âgées et/ou en situation de handicap à domicile pour les aider dans les actes quotidiens de la vie et les démarches administratives.

Mme Flavie LECOCQ souhaite organiser des permanences mensuelles dans la commune afin de répondre aux attentes des habitants.

Mme Marie-France JOLY, adjointe a rencontré Mme Flavie LECOCQ afin de lui proposer le local utilisé actuellement par le foot, situé à la Mairie. Mme Flavie LECOCQ se dit favorable à l'aménagement de ce local afin d'y effectuer ses permanences.

Mme Flavie LECOCQ devra fournir une attestation d'assurance multirisque.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la mise à disposition à titre gratuit du local.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De mettre à disposition à titre gratuit pendant un an un local situé à la mairie afin que Mme Flavie LECOCQ puisse effectuer ses permanences.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 11 rue de la Corne du Cerf : La commune renonce à son droit de préemption

DIA 3, rue de la Barre David : La commune renonce à son droit de préemption

Extension du lotissement de la Censive :

Suite à la préparation du terrain de l'extension du lotissement de la Censive, il a été constaté que des pneus étaient présents. Ces derniers ont dû être emmenés chez Barbazanges Tri Ouest à Châteaubriant pour un montant de 9 90,00 € TTC.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Inscrivez-vous sur les listes électorales !
Vous pouvez vous rendre à la mairie munis d'un justificatif de domicile récent (Facture EDF, Quittance de loyer, Facture téléphonique) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ou sur le site service-public.fr.



Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Bientôt 16 ans ? RECENSEZ-VOUS !



Tous les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en vue de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC).
À l'issue de cette journée, chaque jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). Le recensement lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.
Rendez-vous en mairie pour vous faire recenser ou sur majdc.fr

NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

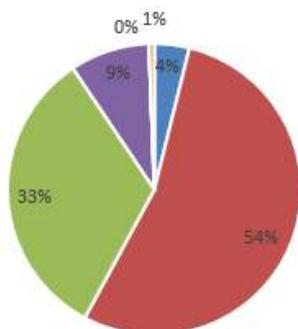
- Livret de famille
- Carte nationale d'identité
- Ancienne carte d'électeur

Pour toutes questions relatives aux démarches administratives, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet de la commune dans la rubrique « Vie pratique - Démarches administratives »

grand-auverne.fr

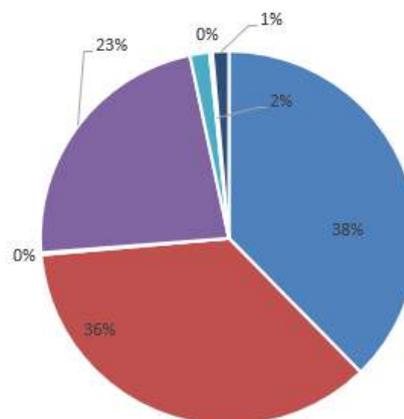
FONCTIONNEMENT

Recettes : 612 774 €



- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- IMPÔTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS
- ATTÉNUATIONS DE CHARGES

Dépenses : 496 523 €

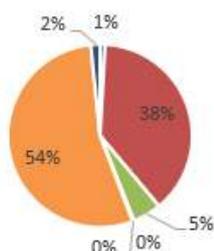


- CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉ
- ATTÉNUATION DE PRODUITS
- CHARGES FINANCIÈRES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- OPÉRATION D'ORDRE

Résultat de clôture Fonctionnement 2020 + 116 251 €

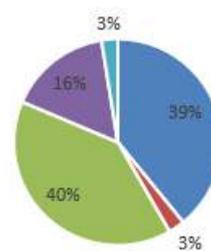
INVESTISSEMENT

Recettes : 429 926 €



- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS
- OPÉRATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2019
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2019

Dépenses : 119 220 €

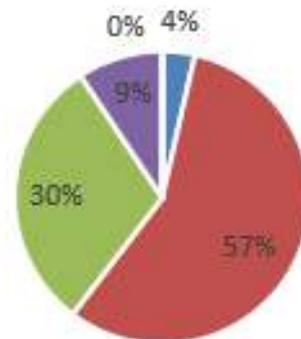


- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Résultat de clôture Investissement 2020 + 310 706 €

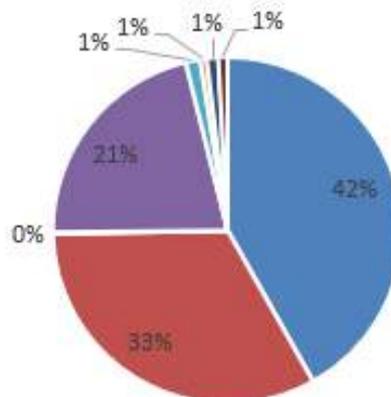
FONCTIONNEMENT

Recettes : 566 305 €



- PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- IMPÔTS ET TAXES
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS FINANCIERS

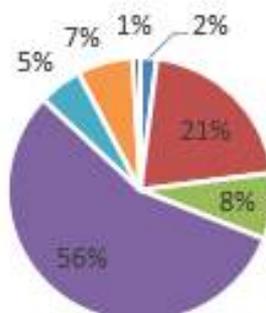
Dépenses : 566 305 €



- CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉ
- ATTENUATIONS DE PRODUITS
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIÈRES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DÉPENSES IMPRÉVUES
- OPÉRATION D'ORDRE

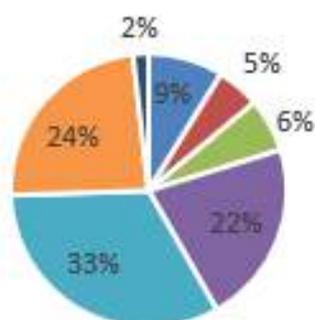
INVESTISSEMENT

Recettes : 554 972 €



- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES
- EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2019
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2019
- VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT
- PRODUIT DE CESSION
- OPÉRATION D'ORDRE - Amortissements

Dépenses : 554 972 €



- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- AUTRES IMMOBILISATIONS
- DÉPENSES IMPRÉVUES

VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

La Communauté de Communes propose à la location des vélos à assistance électrique pour l'ensemble des communes du territoire intercommunal.

Si vous souhaitez tester un vélo électrique, vous pouvez en louer à la semaine ou à la quinzaine.

10 euros la
semaine

15 euros la
quinzaine

Pour accéder à ce service, vous pouvez vous rendre en Mairie où il vous sera demandé :

- ◆ un formulaire d'inscription à compléter,
- ◆ une copie de pièce d'identité,
- ◆ un justificatif de domicile,
- ◆ une attestation de responsabilité civile,
- ◆ un RIB.



Rappel sur les nouvelles consignes du tri des déchets ménagers



MÉMO TRI

Tous les emballages se trient

Briques Emballages en carton

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages en métal

À TRIER

- bien vider
- inutile de rincer
- ne pas imbriquer
- aplatissez et/ou déposez en vrac

NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier plus simplement ! En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les barquettes

Tous les films

Quelques erreurs fréquentes

- Prohibited: Fishing rods, tools, etc.
- Prohibited: Small plastic objects and toys
- Prohibited: Cables and wires

Petits objets et jeux en plastique

Ce ne sont pas des emballages. Ils ne se recyclent pas et sont à jeter dans votre bac vert.

Tous les sacs et sachets

Tous les pots et les boîtes



Tous les emballages sans exception sont à jeter dans votre poubelle jaune : emballage métal, carton, plastiques et briques alimentaires



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2021

Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M		31 D		31 V



La collecte est désormais **bimensuelle**, en effet sur la commune les déchets sont collectés **un jeudi sur deux**.

Les semaines comportant un jour férié la collecte est décalée au jour suivant.

Horaires d'été de la déchetterie du Petit-Auverné :

Lundi et Vendredi de 14 h 00 à 19 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 18 h 00



FUTUR LOTISSEMENT DE LA CENSIVE



Concernant l'extension du lotissement de La Censive, le permis d'aménager a été autorisé au 21 avril dernier.

L'ensemble des bâtiments agricoles existants ayant été déconstruits en 2020, le terrain a depuis été nivelé.

Le projet d'une emprise de 13 250m² est composé de 14 lots allant de 343 m² à 1030 m².

Accessible depuis la Rue du Stade (route du Petit-Auverné) ou bien par la première partie de la Censive, le lotissement présente de nombreux atouts.

En effet, il se trouve à moins de 500 mètres du cœur de bourg et donc des commerces. Un arrêt de car se trouve à proximité ainsi qu'une liaison piétons - cyclistes sécurisée.

Lors du Conseil Municipal du 7 juin dernier, le prix de vente des terrains a été fixé à 29€/m², à celui-ci s'ajoute la participation à l'assainissement collectif et les frais de branchement.

Le début des travaux est programmé pour la deuxième quinzaine d'octobre.



Un terrain est à vendre à l'Espace Artisanal des Ardoisières.

Le conseil municipal a fixé le prix de vente à 6€/m², les frais de bornage et de notaire restants à la charge de l'acquéreur.

Pour toute demande, se rapprocher de la Mairie.



La commune s'est dotée de deux panneaux d'information qui se situent aux entrées du bourg, l'un sur la route du Petit-Auverné et l'autre sur la route de Châteaubriant.

En espérant pouvoir y voir figurer de nombreuses animations à venir sur la commune...

Pour toute demande d'affichage, merci de se rapprocher de la mairie.

En mai dernier, la commune a fait l'acquisition d'une nouvelle tondeuse frontale auto-portée. En effet, la machine précédente achetée en 2008 occasionnant de nombreuses dépenses et afin de réduire les coûts d'entretien du matériel, le conseil municipal après délibération a décidé d'acquérir une tondeuse de la marque Iseki auprès du concessionnaire Thierry Motoculture situé à Issé.

A ceci s'ajoute l'acquisition d'un souffleur à dos de marque Stihl acheté chez Espace Emeraude, ainsi qu'un laveur haute pression acheté chez Castel Agri.



UNION NATIONALE DE COMBATTANTS

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945



Cette année encore, la cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée dans un format restreint, et n'a pas pu être ouverte au public. Le dépôt de gerbe aux monuments aux morts s'est donc fait dans le respect des mesures en vigueur.

LA PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE



Les dernières décisions gouvernementales ont permis à notre association de nous retrouver pour une séance « Photo...Masquée ». Nous avons pu profiter d'un après-midi clément et très ensoleillé pour faire une séance de quatre triplettes, et retrouver les bons gestes!!!

Le groupement intercommunal de pétanque vétérans 44-49 n'ayant pas actualisé son calendrier, nous avons décidé de fixer la date du samedi 4 septembre après-midi pour organiser le prix Gérard DAUFFY, et sauf décisions contraires, nous vous invitons à passer un agréable après-midi en respectant les dernières mesures sanitaires gouvernementales. Un affichage sur les panneaux municipaux et des affiches dans les commerces vous confirmeront cette manifestation.



Contact : Marcel BRAUD - Président - 02.40.07.58.84



GRAND-AUVERNE ENVIRONNEMENT

L'association Grand-Auverne Environnement se mobilise autour des sujets qui concernent la qualité de l'environnement sur notre territoire.

Nous sommes vigilants concernant la dérive qualitative de notre eau potable. La forte présence de l'herbicide S-métolachlore dans les analyses de l'eau du captage du Plessis Pas Brunet qui alimente les foyers de notre village, nous inquiète. Plusieurs actions dans ce sens sont en cours : communication autour des pesticides dans l'eau du robinet, liens et mutualisations avec les élus et les associations des communes concernées par cette pollution.

Concernant le parc éolien de la Coutancière, nous regrettons l'avis favorable donné à ce projet par la préfecture malgré la mobilisation des riverains et des habitants. Les éoliennes ne sont pas construites, gardons espoir que des opposants soient entendus.

Le projet de carrière de sable par l'entreprise « Carrière de l'Ouest » sur le site de Villeneuve avance, les élus nous ont informés qu'une réunion d'informations à l'initiative du carrier devrait être annoncée prochainement. Ce projet prévu sur une surface d'environ 80 hectares apportera de multiples nuisances aux riverains : bruit, poussière, insécurité routière...etc. et pose des questions concernant la préservation de nos ressources : eau, terre agricole, sable, biodiversité...A l'heure du changement climatique et de l'effondrement des espèces, protéger nos ressources doit être une ambition prioritaire et commune.

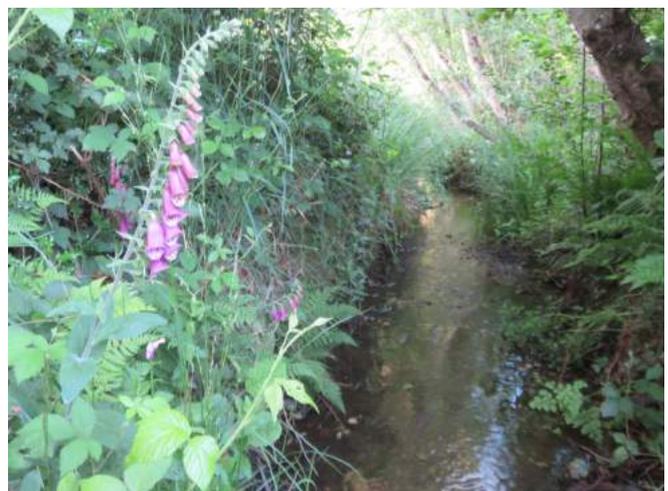
Deux randonnées ont eu lieu en petit comité en raison de la situation sanitaire, nous espérons que l'on pourra proposer au public une balade thématique sur nos sentiers à l'automne.

Si vous vous sentez concernés par ces sujets nous vous invitons à nous rejoindre.
Notre prochaine assemblée générale aura lieu le samedi 2 octobre 2021 à la salle de l'Asphodèle.

Bel été à toutes et tous.

Contact : contact@grand-auverne-environnement.fr

adresse du site : grand-auverne-environnement.fr



Photos du ruisseau de La Haluchère



UNION SPORTIVE ALVERNE

Mot de l'ancien entraîneur du Club Jacky DELAUNAY :

Comme l'année dernière ce fut une saison très compliquée avec le Covid.

Nous n'avons pu jouer que trois matchs de championnat, la compétition s'est arrêtée fin octobre.

Pour les entraînements, nous avons repris un peu avant les fêtes les dimanches matins à cause du couvre-feu et nous avons terminé le 30 mai, 40 entraînements ont été effectués.

Je tiens à remercier tous les joueurs, qui n'ont rien lâché, car, sans compétitions ce n'est pas toujours facile de trouver la motivation d'autant qu'il y a eu des périodes où nous n'avions pas accès aux vestiaires et lorsque l'on a pu retrouver les vestiaires nous sommes restés trois mois sans douche, pas facile surtout pour ceux qui ont de la route ensuite pour rentrer chez eux.

Malgré ces aléas nous avons le sourire et le plaisir de nous retrouver chaque dimanche, car la passion du football est intacte.

Malick Keita sera le nouvel entraîneur de notre club la saison prochaine, je lui souhaite bien sûr le meilleur, il saura amener **sa fraîcheur** et sa passion du football à tous nos joueurs.

Allez l'USA

Mot du président du club Jean Claude Ferron :

Au nom du club de l'US Alverne je tenais à remercier Jacky pour ces 3 années en tant qu'entraîneur, malgré ce contexte sanitaire compliqué. Je tiens également à le remercier pour son dévouement pour le club en tant que prochain arbitre officiel.

Je souhaite maintenant la bienvenue à Malick pour ce nouveau statut d'entraîneur, en espérant de belles victoires.

Je tiens à remercier les bénévoles, les joueurs, sponsors ainsi que les supporters, présents pour soutenir le club par le biais de nos ventes de plats à emporter cette saison.

En espérant vous voir nombreux pour supporter les rouges et blancs.

Vous êtes habitants de la commune et vous souhaitez vous investir dans le club en tant que joueurs, arbitres, ou simplement bénévoles n'hésitez pas à nous contacter.

Contact :

Jean Claude Ferron : 06.16.44.42.74

Mail : union.sportive.alverne@gmail.com

Photos de la passation entre ancien et nouvel entraîneur





L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

Téléthon 2020

Malgré la crise sanitaire, l'Espoir au bout du chemin a organisé le 6 décembre 2020 une bourriche qui a permis de récolter 1600 € versés à l'AFM Téléthon.

Les gagnants Nicole Fourny a trouvé 257 bûches et Lise Rouchon-Majerat a trouvé 6,656 kg le poids de l'oie. Vous avez été nombreux à participer, un grand MERCI aux donateurs.

Au niveau national, les dons collectés représentent 77.298.024 €.

Grâce aux dons pour la recherche médicale, l'AFM-Téléthon agit auprès des professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des malades. Ainsi, chaque délégation départementale assure un soutien de proximité auprès des malades et de leurs proches. Un référent parcours de santé est désigné pour aider les familles à faire face à chaque nouvelle étape de la maladie : diagnostic, prise en charge médicale, scolarité, adaptation du logement, choix des aides techniques...

Téléthon 2021

250000 bénévoles se mobilisent partout en France. Si vous aussi, vous souhaitez participer, rejoignez-nous !

L'Espoir au bout du chemin réfléchit sur la prochaine organisation du Téléthon.

Vous pouvez déjà noter sur votre agenda :

Samedi 4 décembre et Dimanche 5 décembre 2021 - Salle de l'Asphodèle

Pour tous renseignements, contacter le 06.76.83.17.85





Des parents de jeunes en situation de handicap sans solutions d'accueil et ni d'avenir, s'unissent et cherchent des solutions ! Voilà comment est née l'association la Maison Villeneuve. Depuis octobre 2018, le projet avance et nos partenaires ont répondu présents pour nous soutenir.

De grandes étapes viennent d'être franchies, et nous continuons à œuvrer pour que cet habitat ressemble à nos jeunes.

Une nouvelle étape importante le projet de Tiers Lieu :

Un Tiers lieu directement en lien avec l'habitat partagé La Maison Bleue Alverne, habitat pour de jeunes adultes en situation de handicap, autiste, syndrome de Dravet. Un lieu sécurisé, adapté, géré par l'Association La Maison Villeneuve en lien avec l'animateur de projet de vie sociale et le coordinateur de l'habitat (groupe Vyv3).

Sur un terrain de la commune de 6700m² :

- ♦ 3 500 m² cédés à l'euro symbolique à Habitat 44 pour la partie logements
- ♦ 3 200 m² mis à disposition par la commune sur un bail emphytéotique à l'association pour y développer le Tiers lieu, un endroit qui ressemble à son territoire et à ses utilisateurs et à l'image des besoins et des opportunités de celui-ci, de ses usagers dans sa globalité.

Un lieu sécurisé, adapté, tourné vers l'extérieur.

Pensé autour des envies des habitants, en tenant compte des souhaits de chacun, il comprendra des lieux de pâturage pour animaux, un jardin sensoriel, un potager partagé, un jardin aromatique.

Cela sera un lieu d'échange et de dynamique sociale en l'ouvrant aux autres habitants, et en y développant des projets croisés favorisant les liens intergénérationnels, en organisant des manifestations culturelles et artistiques.

Un Tiers lieu créé pour qu'ils deviennent acteurs de la vie locale.

L'association organisera des collectes de dons pour le futur Tiers Lieu. Nous vous précisons ce dont nous aurons besoin pour aménager et arborer ce grand jardin. Vous pouvez dès maintenant stocker du mobilier ou des matériaux et pour les passionnés de jardin, préparer des boutures de vos plantes favorites.

L'association la Maison Villeneuve ainsi que la Maire du Grand Auverné organiseront conjointement une réunion d'information sur le futur habitat. Ce moment sera l'occasion de discuter de l'autisme, du syndrome de Dravet et de l'intégration de ces 10 jeunes à la vie de la commune.



CONTACT

Association la Maison Villeneuve
LA SABLONIERE
44520 GRAND AUVERNE
Tel. : 06 88 44 75 38.

Mail : lamaisonvilleneuve44@gmail.com

Site : <https://maisonvilleneuve.wixsite.com/maisonvilleneuve>

Page Facebook :

[Association La Maison Villeneuve](https://www.facebook.com/Association-La-Maison-Villeneuve)

Page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/71983169/>



L'OGEC GRAND AUVERNÉ École Notre Dames des Anges (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Composition du Conseil d'Administration :

Président	RABEAU Pierre	Vice-présidente	MAHOT Hippolyte
Trésorière	MENARD David	Trésorière adj.	TESSIER Véronique
Secrétaire	GRIPPAY Valérie	Secrétaire adj.	LECHAT Florence
Membres	MARTIN Amandine ; TROCHU Gérard ; VERHELST Christelle		

Cette année encore, nous n'avons pas pu maintenir le week-end théâtre. Pour compenser, nous avons organisé une soirée vente de pizzas/lasagnes avec la participation de l'Auberge Alverne et de la boulangerie. Nous les remercions, ainsi que tous les habitants qui ont pris des repas pour soutenir notre école.

Cette année, pas de kermesse, mais une fête des enfants organisée le dernier jour de l'année scolaire, dans l'enceinte de l'école. A cette occasion, l'OGEC a organisé une tombola, toujours dans le même but, rapporter de l'argent à l'école pour la faire vivre.

À la rentrée prochaine, faute d'effectifs, l'école fermera une classe, et nous allons devoir embaucher une nouvelle ASEM, qui pourra, entre autres, surveiller la sieste des PS et MS pendant que l'institutrice s'occupera des plus grands.

Nous espérons vivement que cette fermeture soit la plus courte possible, notre école à le mérite d'être connue, elle a le charme et la convivialité des écoles de village.

L'argent récolté lors des différentes manifestations nous a permis de repeindre la salle de sieste/salle de motricité des maternelles, comme vous avez pu le voir sur le dernier bulletin. Nous gardons notre dynamique d'embellir notre école : pendant les vacances d'été, c'est la classe des maternelles qui aura droit à un rafraîchissement de peinture.

Grâce à des subventions de l'état et de la municipalité, nous aurons également prochainement un tout nouvel équipement informatique pour les élèves.

Malgré le contexte, même si les effectifs baissent, toute l'équipe redouble de motivation pour organiser des manifestations qui permettent de dynamiser la vie communale et effectuer des travaux pour rendre notre école plus belle et moderne, afin d'offrir des conditions optimales pour l'épanouissement de nos enfants.

Nous vous donnons rendez-vous dès le 26 septembre avec notre traditionnel vide grenier !

Nous remercions tous les membres des différentes commissions, parents d'élèves, et tous les bénévoles qui nous apportent leur soutien et contribuent ainsi à la vie de notre école.



École Notre Dame des anges

Quoi d'neuf pendant cette année un peu spéciale ?

Pendant l'année 2020-2021 nous avons vécu, comme tous, au rythme de la pandémie et des mesures qui l'accompagnaient.

L'école a pu, et c'est l'essentiel, accueillir tout au long de l'année les élèves en présentiel et nous n'avons pas eu à souffrir de fermetures de classes à cause du COVID.

Malgré toutes les contraintes imposées, nous nous sommes adaptés pour proposer aux enfants des actions et des activités tout au long de cette année. En voici un résumé...

Octobre -Novembre :

Les classes primaires ont profité de la piscine de Châteaubriant pour des séances d'apprentissage bien appréciées.

Décembre :

Ne pouvant pas faire le spectacle en présentiel, les élèves de chaque classe ont été filmés et le résultat de la prestation a été envoyé aux parents.

Les élèves ont aussi préparé une carte de vœux pour Noël ; carte qui a été jointe au panier garni offert par la municipalité aux anciens de la commune.



Février :

Les élèves sont venus déguisés pour donner un petit air de carnaval à l'école.



Mai :

Opération *Nettoyons la nature*

Tous les enfants de l'école, accompagnés de quelques parents, ont déambulé dans les rues de la commune pour récupérer les déchets qui traînaient. Du mégot de cigarette, au masque chirurgical, en passant par les capsules et les morceaux de verre, ... la récolte a été fructueuse.

Cela a permis de sensibiliser les élèves aux gestes citoyens et au respect de l'environnement, prémices du projet de la prochaine année scolaire.

Juin :

La course ELA

L'école a participé à l'opération « *Mets tes baskets et bats la maladie* », proposée par l'association ELA, dont les actions sont : aider et soutenir les familles concernées par la leucodystrophie, stimuler le développement de la recherche, sensibiliser l'opinion publique.

Le 24 juin, après avoir été informés et sensibilisés, tous les élèves ont couru pour aider l'association.



Sortie scolaire :



L'école s'est rendue à « *Légendia parc* », parc à thème associant légendes et animaux. Quel bonheur de pouvoir à nouveau profiter, tous ensemble, d'une activité en plein air !

De Janvier à Juin :

Le syndicat *Cher-Don-Isac* a proposé, à la classe de CM1-CM2, un travail autour du thème « *Mille lieux humides* ».

Les enfants ont pu découvrir ce qu'était un bassin versant, échanger avec d'autres écoles participant au projet et profiter d'une sortie sur une zone humide des environs, afin d'y observer la faune et la flore.

Une fête de fin d'année un peu spéciale mais une fête de fin d'année quand même ...

En lieu et place de la traditionnelle kermesse de fin d'année, nous avons, avec l'aide de l'OGEC, permis aux élèves de vivre une fête (intra-muros) avec, en fin d'après-midi, un spectacle présenté par les enfants à leurs parents, tout en respectant, bien entendu, les gestes barrières.

L'école vous souhaite de bonnes vacances, en attendant le plaisir de vous retrouver pour une nouvelle année ... scolaire.

Inscriptions et renseignements :

Tél : 06 51 79 45 36

Mail : ec.gd-auverne.nd-anges@ec44.fr

FLAVIE LECOQCQ - ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET DE VIE

J'ai créé mon entreprise d'aide à domicile le 17 février 2020 sur la commune du Grand-Auverné, mon activité ne cesse de se développer depuis ce jour.

Je suis assistante administrative et de vie. En effet, je souhaitais allier ces deux métiers en un, afin de pouvoir proposer aux personnes dans le besoin une ressource adaptée à chacun.

Je peux donc intervenir à votre domicile pour vous accompagner dans vos démarches administratives (tri, rangement, aide à la réalisation de dossier, rédaction de courrier, etc.)

Mais également en tant qu'auxiliaire de vie (aide à la réalisation de repas, adaptation des tâches quotidiennes, promenade, etc.) tout en vous assurant un service de qualité.

Ces services seront nouveaux pour vous, mais surtout très bénéfiques pour votre maintien à domicile ou celui d'une personne de votre entourage, que vous soyez une personne âgée, en situation de handicap ou non.

Nous définissons ensemble les prestations que vous souhaitez afin qu'ils correspondent le mieux possible à vos besoins. Mon expérience me permet de prendre des initiatives et surtout de vous conseiller sur ce qui est adapté ou adaptable pour vous.

Je tiens à remercier la municipalité du Grand-Auverné pour la mise à disposition d'un local dans les locaux de la mairie.



Vous avez des questions, ou besoin de mes services n'hésitez pas à me contacter :

Téléphone : 06.49.46.29.05

Mail : flavie.lecocq@gmail.com

Site internet : <https://www.flavielecocq-assistante-administrative-et-de-vie.com/>

Facebook et LinkedIn: Flavie Lecocq Assistante administrative et de vie

Vous pourrez prochainement me retrouver au 7 rue de la Barre David au Grand-Auverné :

Le mercredi de **8h à 12h et 13h30 à 18h**

Le samedi de **10h30 à 12h30**

D'autres créneaux seront disponibles sur rendez-vous en semaine.

A très vite.

Mon métier :
VOUS accompagner à domicile

Flavie LECOQCQ
Assistante administrative et de vie

Aide administrative...

- Gérer les factures et rédiger les courriers
- Prendre des rendez-vous
- Prise en charge des démarches administratives
(Contacter ou se rendre dans les administrations publiques
Classement, compréhension et rédaction de documents administratifs...)
- Suivi des remboursements médicaux...

Secteur d'intervention

... et de vie

- Lecture
- Sorties diverses (promenade, piscine, cinéma...)
- Adaptation des tâches quotidiennes
- Aide au répit
- Activités manuelles...

Pour les personnes isolées ou désocialisées, cette aide représente également un moyen de garder le contact avec l'extérieur.

Contact : 06 49 46 29 05
flavie.lecocq@gmail.com

Accueil téléphonique : Du lundi au vendredi de 8h à 18h30
Le samedi de 8h à 12h30

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations

Site: 0613 344 457 00014 - Ne pas jeter sur la voie publique

L'AUBERGE ALVERNE



C'est avec une grande joie que depuis le 19 mai dernier, nous avons pu rouvrir nos portes.

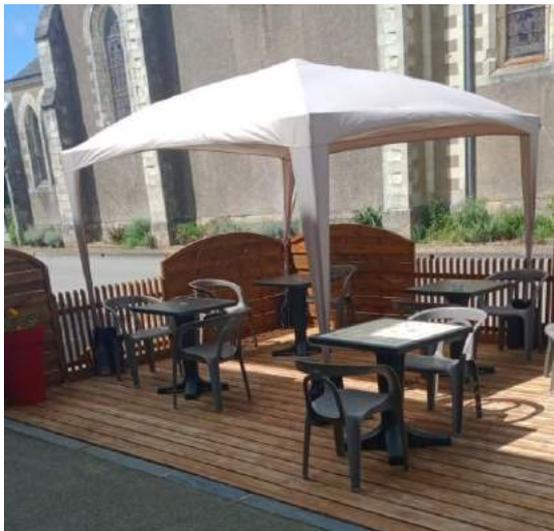
Nous tenons à remercier sincèrement les personnes qui ont bien joué le jeu des plats à emporter pendant toute la période du confinement.

Suite à la dernière réunion de la commission scolaire, nous sommes heureux de constater que l'ensemble des parents d'élèves se disent satisfaits de la prestation fournie pour la cantine.

Il vous est possible de venir déjeuner au restaurant du lundi au vendredi (le week-end sur réservation) et au bar du lundi au vendredi.

N'oubliez pas nos burgers et pizzas le vendredi soir.

A très vite,
L'Équipe de l'Auberge Alverne



Et depuis le 9 juin dernier, vous avez la possibilité de profiter aussi bien de la salle du restaurant que de la terrasse...



Petit souvenir de la soirée bretonne de l'été dernier...

Du 7 juin au 18 juillet 2021

Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement... Retrouvez toutes les informations sur aleop.paysdelaloire.fr/renree-2021



aleop.paysdelaloire.fr

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU 7 JUIN AU 18 JUILLET 2021.

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site aleop.paysdelaloire.fr. Vous pouvez accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

- 1. Avant de commencer, munissez-vous :**
 - d'une adresse e-mail valide pour vous envoyer des informations relatives à votre inscription,
 - d'une photo d'identité numérisée,
 - d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.
- 2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 7 juin sur aleop.paysdelaloire.fr.**
 - Cliquez sur : inscriptions aux transports scolaires
 - Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
 - A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.

Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 7 juin sur votre compte transport Aléop :

- Reconnectez-vous à votre compte.
- Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

> Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2021 directement à votre domicile.

> Votre enfant voyage en car scolaire (carte avec scolaire écrit en jaune en bas à droite) :



Sa carte de transport, à puce, reste la même. Pour rappel, elle est à conserver d'une année sur l'autre, dans son étui rigide. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant, une fois votre paiement effectué.

© Mars 2020. Crédits photos : GIPDLA, Mairie - Les Brains-Maisons. Tous droits réservés.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 ont été fixés comme indiqué ci-dessous :

Tarif	Quotient familial	Tarif horaire
Tranche 1	Inférieur à 400€	0,92€
Tranche 2	Entre 400 et 650€	1,04€
Tranche 3	Entre 651 et 950€	1,16€
Tranche 4	Entre 951 et 1250€	1,24€
Tranche 5	Supérieur à 1251€	1,36€

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune ou à retirer en Mairie.

RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription obligatoire pour l'année scolaire 2021-2022 à déposer à la mairie.

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles sur le site internet de la commune ou à retirer en Mairie.

Le prix du repas enfant est de 4.80€.

BONS POUR FOURNITURES SCOLAIRES

Les élèves du secondaire résidant sur la commune et ayant moins de 16 ans à la rentrée scolaire 2021, peuvent retirer un bon de 28€ pour l'achat de fournitures scolaires utilisable à la boulangerie - épicerie de la commune. La somme devra être utilisée en une seule fois. Les bons sont à récupérer à la Mairie à partir du 5 juillet 2021.



GJ
Garantie Jeunes

Le Réseau des Missions Locales

Un accompagnement personnalisé pour les jeunes

EN ROUTE VERS L'AVENIR !

POUR QUI ?
Tu as entre 16 et 25 ans ?

- Déscolarisé
- Sans emploi ni formation
- Ressources inférieures au plafond RSA

COMMENT ÇA SE PASSE ?
Un suivi Mission Locale

- Accompagnement intensif en collectif et en individuel
- Immersions en entreprise

TON OBJECTIF ?

- Accéder à l'autonomie
- Trouver un emploi
- Entrer dans la vie active

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

C'EST OÙ ?
Dans ta Mission Locale !

UNE ALLOCATION EN APPUI DE L'ACCOMPAGNEMENT
497 €

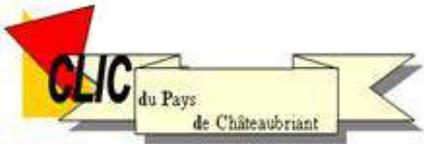
 

GENDARMERIE NATIONALE

Devenez **gendarme**

+ 10000 POSTES DISPO

AVEC ^{ou} SANS diplôme



Le CLIC du Pays de Châteaubriant déménage !!!

Le CLIC du Pays de Châteaubriant est un Centre Local d'Information et de Coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans et un point d'information pour les personnes en situation de handicap, sans conditions d'âge.

L'Équipe du CLIC assure un accueil personnalisé et gratuit, pour les personnes résidentes sur la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et la Communauté de Communes de Nozay.

Après des personnes âgées de plus de 60 ans, le CLIC a pour mission d'informer sur les droits, les prestations et les services, ainsi que sur les démarches à effectuer. Selon les demandes et les situations, l'Équipe du CLIC peut réaliser une évaluation des besoins, à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée à la situation et d'en assurer l'accompagnement, la coordination et le suivi (maintien à domicile, hébergement, aides financières, etc.).

Après des personnes en situation de handicap, le CLIC informe et conseille sur les droits, les services et aide les personnes à compléter leurs dossiers de demandes, auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Loire Atlantique.

Le CLIC vous accompagnera dans de nouveaux locaux à partir du 22 juin, au 10 rue d'Ancenis à Châteaubriant.

L'équipe du CLIC se tient à votre disposition.
Accueil du Public sur Rendez Vous
N'hésitez pas à nous contacter :
CLIC du Pays de Châteaubriant



Nouvelles démarches pour le certificat d'immatriculation

Les démarches liées au certificat d'immatriculation (ex carte grise) se font à présent de manière complètement dématérialisée sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Attention : certains sites web trompeurs utilisent un aspect graphique ressemblant à celui de l'ANTS faisant payer les demandes de carte grise à un coût plus élevé.

Informations sur ces pratiques et sur le coût via : [guide du prix de la carte grise](#)

Si vous rencontrez des difficultés avec votre demande de certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de faire la demande via un garage automobile agréé par la préfecture : [garage dans le 44](#)

En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les [démarches à suivre](#).

Calendrier des Manifestations 2021

SEPTEMBRE	Samedi 4	Concours de pétanque Prix Gérard DAUFFY – Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 18	Journée Citoyenne organisée par la municipalité
	Samedi 18 et Dimanche 19	Journées du Patrimoine
	Dimanche 26	Vide grenier – École Notre Dame des Anges
OCTOBRE	Samedi 9	Repas des Aînés offert par la Municipalité
NOVEMBRE	Jeudi 11	Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918
DÉCEMBRE	Samedi 4 et Dimanche 5	Téléthon 2021 – L'Espoir au Bout du Chemin
	Jeudi 9 et Ven- dredi 10	Spectacle interactif musique et danse « Tascabilissimo ! » organisé par le Théâtre de Verre de Châteaubriant

